

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3907

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Administration territoriale de l'État <i>dont titre 2</i>	0	3 101 109	
Vie politique	0	3 101 109	
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>dont titre 2</i>	0	0	
TOTAUX	0	1 139 227	
SOLDE		-4 240 336	1 139 227

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à annuler -3 101 109 euros en AE et en CP sur le titre 2 du programme 354 « Administration territoriale de l'État » et -1 139 227 euros en AE et en CP sur le titre 2 du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour tirer les conséquences de

l'actualisation du calendrier de déploiement de la protection sociale complémentaire en santé au sein du ministère de l'Intérieur.

Les crédits ainsi annulés viendront abonder le programme 176 « Police nationale » afin de contribuer au financement de dépenses permettant une présence renforcée sur la voie publique et une reconnaissance des personnels de la police nationale (réserve opérationnelle, indemnisation des heures supplémentaires, renforcement de l'enveloppe de la prime de résultats exceptionnels), tout en garantissant la soutenabilité des dépenses de personnel de ce même programme.